

COMMUNE DE HASPRES
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2026 à 18H30
Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Haspres s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée le 8 avril 2026 par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames LEMOINE Chantal, WOITTEQUAND Martine, BAUCHET Mélanie, SAVARY-LEMAIRE Evelyne, COLIN Marie-Jeanne, FLAMENT-GUEGUEN Anne, BRIQUE-TAISNE Sylvie, CACHEUX Séverine, DUBUT Aurélie, DURCAK Marie, LEFEBVRE Nora et Messieurs DELATTRE Jean-François, COCQUELET Jean-Noël, REGNIER Jean-Luc, LECOMTE José, NUTTIN Didier, BIACHE Sébastien, VANDERSCHILT Jean-Yves, L'ECLUSE Jean-Philippe, LEMAIRE Théo, HOSSELET Vincent.

Absents excusés : Messieurs BOULANGER Joffrey (procuration à Madame FLAMENT-GUEGUEN Anne), BOUCHEZ Julien (procuration à Madame LEMOINE Chantal)

Était absent non excusé : /

Le quorum étant atteint, le conseil commence avec 23 votants

Mme Julie ROQUENCOURT, Secrétaire Générale, est également présente.
Monsieur Théo LEMAIRE est désigné secrétaire de séance.

Madame BAUCHET Mélanie et Monsieur Jean-Yves VANDERSCHILT sont désignés assesseurs, afin de superviser les opérations électorales relatives à l'élection des membres des commissions.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à présenter au sujet de la rédaction des précédents comptes rendus et, dans le cas contraire de bien vouloir l'approuver. Aucune observation n'étant faite, le conseil passe au vote.

Le procès-verbal de la réunion du 5 mars 2026 est approuvé par 16 voix pour et 7 abstentions (Mesdames DUBUT Aurélie, DURCAK Marie, LEFEBVRE Nora et Messieurs VANDERSCHILT Jean-Yves, L'ECLUSE Jean-Philippe, LEMAIRE Théo, HOSSELET Vincent) et le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2026 est approuvé à l'unanimité (délibération n°19-2026).

1. Constitution des différentes Commissions Municipales (Délibération n°20-2026)

Le Conseil Municipal peut décider de créer des commissions facultatives, que seuls peuvent en faire partie les conseillers municipaux.

Pour assurer la plus grande transparence dans la prise des décisions municipales, Monsieur le Maire propose la création de sept commissions municipales, dont le but sera de faire des propositions et émettre des avis sur les questions concernant chacune d'elles.

Ces sept commissions seraient :

- 1) La Commission des Finances,
- 2) La Commission Jeunesse, petite enfance et affaires générales,
- 3) La Commission des Affaires scolaires et périscolaire
- 4) La Commission Cadre de vie, environnement, déchets, salles communales,
- 5) La commission Urbanisme, habitat, et gestion cimetière
- 6) La Commission des Affaires sociales et le centre communal d'action sociale
- 7) La Commission Cérémonies, Fêtes et sport

.../...

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur la création de ces commissions et, le cas échéant, à procéder à la désignation des membres de chacune d'elle.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1) De créer les sept commissions municipales, telles qu'elles ont été proposées par Monsieur le Maire,
- 2) Fixe comme suit la composition de chacune d'entre-elles :
 - a. La Commission des Finances :
Président : Monsieur Jean-François DELATTRE
Membres : Mesdames Chantal LEMOINE, Martine WOITTEQUAND, Sylvie BRIQUE-TAISNE, Aurélie DUBUT, et Messieurs Jean-Luc REGNIER, José LECOMTE, Joffrey BOULANGER, Jean-Yves VANDERSCHILT, Théo LEMAIRE, Vincent HOSSELET
 - b. La Commission Jeunesse, petite enfance et affaires générales :
Président : Monsieur Jean-François DELATTRE
Membres : Mesdames Chantal LEMOINE, Mélanie BAUCHET, Martine WOITTEQUAND, Sylvie BRIQUE-TAISNE, Anne FLAMENT-GUEGUEN, Aurélie DUBUT, Marie DURCAK, Nora LEFEBVRE, et Messieurs Julien BOUCHEZ, Théo LEMAIRE
 - c. La Commission des Affaires scolaires et périscolaire :
Président : Monsieur Jean-François DELATTRE
Membres : Monsieur Jean-Noël COCQUELET, Mesdames Chantal LEMOINE, Mélanie BAUCHET, Anne FLAMENT-GUEGUEN, Séverine CACHEUX, Aurélie DUBUT, Marie DURCAK, Nora LEFEBVRE et Messieurs Joffrey BOULANGER, Sébastien BIACHE, Vincent HOSSELET
 - d. La Commission Cadre de vie, environnement, déchets, salles communales :
Président : Monsieur Jean-François DELATTRE
Membres : Mesdames Martine WOITTEQUAND, Anne FLAMENT-GUEGUEN, Séverine CACHEUX, Sylvie BRIQUE-TAISNE, Marie DURCAK et Messieurs Joffrey BOULANGER, Julien BOUCHEZ, Jean-Yves VANDERSCHILT, Théo LEMAIRE, Vincent HOSSELET
 - e. La commission Urbanisme, habitat, et gestion cimetière :
Président : Monsieur Jean-François DELATTRE
Membres : Monsieur Jean-Luc REGNIER, Mesdames Chantal LEMOINE, Mélanie BAUCHET, Evelyne SAVARY-LEMAIRE, Marie DURCAK et Messieurs Didier NUTTIN, Julien BOUCHEZ, Jean-Yves VANDERSCHILT, Théo LEMAIRE, Vincent HOSSELET
 - f. La Commission des Affaires sociales et le centre communal d'action sociale :
Président : Monsieur Jean-François DELATTRE
Membres : Mesdames Marie-Jeanne COLIN, Anne FLAMENT-GUEGUEN, Séverine CACHEUX, Sylvie BRIQUE-TAISNE, Evelyne SAVARY-LEMAIRE, Nora LEFEBVRE, et Messieurs Jean-Luc REGNIER, Marie Jean-Philippe L'ECLUSE, Théo LEMAIRE
 - g. La Commission Cérémonies, Fêtes et Sport :
Président : Monsieur Jean-François DELATTRE
Membres : Monsieur José LECOMTE, Mesdames Chantal LEMOINE, Mélanie BAUCHET, Sylvie BRIQUE-TAISNE, Evelyne SAVARY-LEMAIRE, Nora LEFEBVRE et Messieurs Jean-Noël COCQUELET, Julien BOUCHEZ, Sébastien BIACHE, Jean-Yves VANDERSCHILT, Marie Jean-Philippe L'ECLUSE, Vincent HOSSELET

.../...

Madame DUBUT Aurélie prend la parole afin d'informer les membres du conseil que leur liste « Haspres Avenir » est une liste d'opposition qui travaillera dans l'intérêt des haspriens.

2. Commission d'Appel d'Offres (Délibération n°21-2026)

Monsieur le Maire informe qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner les délégués appelés à représenter la commune de Haspres au sein de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Monsieur le Maire informe que pour la désignation des membres de la CAO, aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le mode de scrutin secret et qu'aucune disposition du Code de la Commande Publique ne s'y oppose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants auprès de la CAO.

Procède, à l'élection de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants de la CAO :

Il est rappelé que le Maire est président de droit de la CAO et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Monsieur le Maire demande aux candidats de se faire connaître

Une liste a été déposée :

- Liste présentée par Monsieur Jean-Luc REGNIER :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Luc REGNIER
- Monsieur Didier NUTTIN
- Monsieur Jean-Yves VANDERSCHILT

Suppléants :

- Monsieur José LECOMTE
- Madame Evelyne SAVARY-LEMAIRE
- Monsieur Théo LEMAIRE

Considérant la candidature d'une liste, en application de l'article L.2121-21 du CGCT et de la décision unanime du conseil municipal, un scrutin à main levée est organisé.

Les résultats du scrutin public sont :

Nombre de votants : 23

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- Liste présentée par Monsieur Jean-Luc REGNIER : 23 voix

Après avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil Municipal,

Proclame :

- comme Président de la commune de Haspres au sein de Commission d'Appel d'Offres, Monsieur Jean-François DELATTRE, Maire de Haspres ;
- élus comme délégués de la commune de Haspres au sein de Commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur Jean-Luc REGNIER, délégué titulaire,
- Monsieur Didier NUTTIN, délégué titulaire,
- Monsieur Jean-Yves VANDERSCHILT, délégué titulaire,
- Monsieur José LECOMTE, délégué suppléant,
- Madame Evelyn SAVARY-LEMAIRE, déléguée suppléante,
- Monsieur Théo LAMAIRE, délégué suppléant.

3. Commission de contrôle des listes électorales (Délibération n°22-2026)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner les délégués appelés à représenter la commune de Haspres au sein de la Commission de contrôle des listes électorales.

La Commission de contrôle des listes électorales est composée dans les communes dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. En cas d'égalité en nombre de sièges entre plusieurs listes, l'ordre de priorité est déterminé par la moyenne d'âge la plus élevée des conseillers municipaux élus de chaque liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Désigne, à l'Unanimité, délégués de la commune de Haspres au sein de la Commission de contrôle des listes électorales, Mesdames Mélanie BAUCHET, Evelyn SAVARY-LEMAIRE et Messieurs Julien BOUCHEZ, Marie Jean-Philippe L'ECLUSE et Théo LEMAIRE.

4. Détermination du nombre d'administrateurs et élection des délégués du conseil au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (délibération n°23-2026)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de d'élire les délégués appelés à représenter la commune de Haspres au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire, et est composé en nombre égal, de membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et de membres nommés, par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

.../...

Les membres élus le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le maire propose de fixer à dix-huit le nombre de membres composant le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, en plus du maire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Madame Marie-Jeanne COLIN présente une liste composée de :

- Madame Marie-Jeanne COLIN
- Madame Evelyne SAVARY-LEMAIRE
- Madame Sylvie BRIQUE-TAISNE
- Madame Anne FLAMENT-GUEGUEN
- Madame Séverine CACHEUX,
- Monsieur José LECOMTE
- Monsieur Jean-Luc REGNIER
- Monsieur Marie Jean-Philippe L'ECLUSE
- Madame Nora LEFEBVRE

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder aux opérations de vote.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a été dans l'isoloir avant de glisser son bulletin de vote dans l'urne prévu à cet effet.

Le dépouillement, réalisé par le secrétaire, Monsieur Théo LEMAIRE, et les deux assesseurs, Madame Mélanie BAUCHET et Monsieur Jean-Yves VANDERSCHILT, a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Sièges à pourvoir : 9

Ont obtenu :

- Liste présentée par Madame Marie-Jeanne COLIN, 23 voix

Après en avoir délibéré, et avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil Municipal,

Décide, à l'Unanimité, de fixer à dix-huit le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale, en plus du maire.

Proclame :

- comme Président de la commune de Haspres au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, Monsieur Jean-François DELATTRE, Maire ;

- élus comme délégués de la commune de Haspres au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Madame Marie-Jeanne COLIN
- Madame Evelyne SAVARY-LEMAIRE
- Madame Sylvie BRIQUE-TAISNE
- Madame Anne FLAMENT-GUEGUEN
- Madame Séverine CACHEUX,
- Monsieur José LECOMTE
- Monsieur Jean-Luc REGNIER
- Monsieur Marie Jean-Philippe L'ECLUSE
- Madame Nora LEFEBVRE

.../...

Précise que la nomination des neuf membres extra-municipaux relève de la seule compétence de Monsieur le Maire.

5. Désignation d'un grand électeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » (délibération n°24-2026)

Monsieur le Maire informe le conseil que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doit procéder à la désignation pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège,

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder aux opérations de vote

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a été dans l'isoloir avant de glisser son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne prévu à cet effet.

Le dépouillement, réalisé par le secrétaire, Monsieur Théo LEMAIRE, et les deux assesseurs, Madame Mélanie BAUCHET et Monsieur Jean-Yves VANDERSCHILT, a donné les résultats ci-après :

➔ Nombre d'inscrits	23
➔ Nombre de votants	23
➔ Nombre de bulletins nuls	07
➔ Nombres de suffrages exprimés	16

A obtenu

➔ Monsieur Jean-François DELATTRE (16 voix)

Après en avoir délibéré, et avoir procédé aux opérations de vote, le Conseil Municipal, proclame, élu comme grand électeur appelé à siéger au collège départemental ou d'arrondissement ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège, Monsieur Jean-François DELATTRE.

6. Délégués au syndicat intercommunal de distribution d'énergie électrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes (S.I.D.E.G.A.V.) (délibération n°25-2026)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléant appelés à représenter la commune de Haspres auprès du SIDEHAV.

Il est proposé de désigner Monsieur Joffrey BOULANGER et Madame Sylvie BRIQUE-TAISNE délégués titulaire et Messieurs José LECOMTE et Julien BOUCHEZ délégués suppléants auprès du SIDEHAV.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

.../...

Désigne, à l'Unanimité, comme délégués de la commune de Haspres au sein du Syndicat intercommunal de distribution d'énergie électrique et de gaz dans l'arrondissement de Valenciennes :

- Monsieur Joffrey BOULANGER, délégué titulaire,
- Madame Sylvie BRIQUE-TAISNE, déléguée titulaire,
- Monsieur José LECOMTE, délégué suppléant
- Monsieur Julien BOUCHEZ, délégué suppléant

7. Délégués à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) (délibération n°26-2026)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant appelés à représenter la commune de Haspres auprès de la CLECT.

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-François DELATTRE délégué titulaire et Madame Chantal LEMOINE déléguée suppléante auprès de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Désigne, à l'Unanimité, comme délégués de la commune de Haspres au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées :

- Monsieur Jean-François DELATTRE, délégué titulaire
- Madame Chantal LEMOINE, déléguée suppléante

Monsieur le Maire informe le conseil que la Commission locale d'évaluation des charges transférées intervient quand la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut touche aux ressources des communes membres telles que les attributions de compensation.

8. Cession de la parcelle cadastrée C 2147 (délibération n°27-2026)

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a été sollicitée par un administré souhaitant acquérir une portion de parcelle cadastrée section C n°2147 située en limite de sa propriété pour une surface n'excédant pas 283 m² ; parcelle acquise par acte notarié en date du 18 juin 2024 relevant du domaine privé de la commune.

L'autorité compétente de l'État a évalué la valeur des terrains constructibles (zone à urbaniser AU1) à 10 €/m² assortie d'une marge d'appréciation de 15 % pour les terrains situés lieudit « Le village » rues Arthur Brunet / De la Gare,

Monsieur le maire rappelle que la commune ne peut céder un bien appartenant à son domaine privé à un prix inférieur à sa valeur, sauf justification par un intérêt général accompagné de contreparties suffisantes, ladite parcelle ayant été acquise à 11 €/m².

Il est proposé d'accepter de procéder à la cession de cette partie de terrain au prix de 11 €/m² dans la limite de 283 m² sous réserve du projet prévu rue de la Gare dont fait partie cette parcelle, et sous réserve que l'acquéreur prendra intégralement à sa charge les opérations de bornage nécessaires à la délimitation précise de l'emprise cédée, ainsi que la fourniture et la pose d'une clôture conforme aux réglementations en vigueur. Ces travaux devront être réalisés à ses frais exclusifs, sans participation financière de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- 1) De donner un accord de principe sur l'acceptation de céder une partie de la parcelle cadastrée section C n°2147p au prix de 11€/m² au propriétaire de la parcelle cadastrée section C n°1823, dans la limite de 283 m² sous réserve du projet prévu rue de la Gare dont fait partie cette parcelle et sous réserve que l'acquéreur prendra intégralement à sa charge les opérations de bornage nécessaires à la délimitation précise de l'emprise cédée, ainsi que la fourniture et la pose d'une clôture conforme aux réglementations en vigueur. Ces travaux devront être réalisés à ses frais exclusifs, sans participation financière de la commune ;
- 2) D'autoriser le Maire à signer tous documents ou actes à intervenir dans le cadre de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

9. Cession du bien immobilier sis 11 Rue Gustave Melon – Complément (délibération n°28-2026)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que par délibération n°9-2026 en date du 5 mars 2026, le conseil municipal a accepté de céder le bien sis 11 rue Gustave Melon au prix de 92 000 €, acquis par legs suivant acte notarié en date du 16 février 2026.

Il est rappelé que la valeur vénale du bien sis 11 rue Gustave Melon a été évaluée à hauteur de 106 000 Euros (cent six mille euros) assortie d'une marge d'appréciation de 15 % par le service des domaines en date du 3 mars 2026 et que l'étude d'estimation réalisée par Monsieur Benjamin LEGRAIN (société Safti) en date du 02 février 2026 a estimé le bien entre 90 000 € et 95 000 € avec un budget de travaux à prévoir estimé à 150 000 € maximum.

Monsieur le Maire informe que la commune a donné mandat, à Monsieur Benjamin LEGRAIN (société Safti), de rechercher un acquéreur pour le bien susmentionné contre rémunération équivalent à 5% du prix de vente, soit 4 600 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- 1) De vendre le bien sis 11 rue Gustave Melon ;
- 2) D'accepter l'offre d'achat pour 92 000 € ;
- 3) D'accepter de payer la somme de 4 600 € au mandataire, équivalent à 5% du prix de vente, somme qui sera reprise sur le prix de vente ;
- 4) D'autoriser le Maire à signer tous documents ou actes à intervenir dans le cadre de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités en résultant.

10. Interventions des conseillers :

Intervention de Madame Nora LEFBVRE sur les interventions réalisées par l'association APE « Le coup de pouce des parents » sur la précédente année scolaire et sur leur demande de subvention.

Monsieur le Maire signale qu'il déplore l'absence de remerciement auprès de cette association par les écoles du fait de leur engagement ainsi que le manque de communication sur leurs différentes actions qui s'élève à un montant d'environ 5000 € passé sous silence.

Monsieur le Maire fait savoir que leur subvention augmentera pour passer à la somme de 500 €

Intervention de Madame Aurélie DUBUT sur la prochaine fermeture de classe. Madame Aurélie DUBUT demande quelles actions la commune pense mener pour lutter contre cette fermeture.

Monsieur le Maire fait savoir que la commune se bat depuis 15 ans pour éviter de signer les demandes de dérogation. Qu'il a échangé avec l'association des maires du Nord sur la situation de la commune.

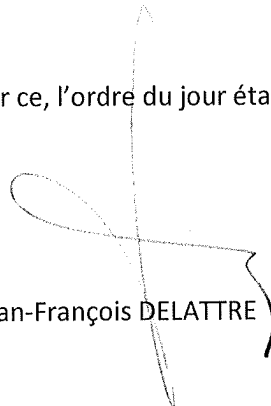
La seule solution pour éviter les fermetures serait d'avoir de nouvelles familles avec des enfants sur le territoire de la commune grâce notamment à la reconstruction de la cité Aragon et au projet rue de la Gare.

.../...

Par ailleurs, il fait savoir que la directrice actuelle de l'école élémentaire craint une autre fermeture de classe dans les années avenir. Il a d'ailleurs rencontré l'inspecteur académique avec Monsieur Jean-Noël COCQUELET sur ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2010, il y avait 300 élèves tout niveau confondu alors qu'en 2026 l'effectif total est de 200 élèves (70 élèves en maternelle et 140 élèves en élémentaire)

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.



Jean-François DELATTRE

Le secrétaire de séance
Théo LEMAIRE

